

MÉMO RH

Le logement : un levier pour accompagner la mobilité géographique des postiers

Un ensemble de mesures ouvertes par l'accord social unanime entre La Poste et les Organisations syndicales signé le 30 mai 2017 afin d'améliorer la Qualité de Vie au Travail des postiers grâce aux prestations logement.



DATE DE PUBLICATION DU MÉMO | février 2019

PÉRIMÈTRE D'APPLICATION | La Poste SA

POPULATION D'APPLICATION | salariés, fonctionnaires et contractuels de droit public

RÉFÉRENCE | Accord logement du 30 mai 2017

L'accord social prévoit d'accompagner les évolutions professionnelles et personnelles des postiers, que ce soit lors de l'implantation de nouveaux sites de La Poste ou dans le cadre de projets de mobilité géographique ouvrant

de nouvelles perspectives de carrière. Par ailleurs, il vise également à faciliter l'intégration des débutants et à favoriser l'attribution de logements aux postiers dans le secteur privé comme social.

Dans le cadre d'une mobilité, un accompagnement personnalisé dans la recherche de logement est proposé :

De nombreux services à disposition des postiers

- Un réseau de conseillers logement sur tout le territoire, à votre écoute et formés pour vous orienter vers les solutions logement les mieux adaptées à votre situation
- Des informations sur les aides et les logements sociaux disponibles, accessibles sur Portail Malin et mises à jour quotidiennement
- Un accès à un logement privé locatif avec le partenaire Muter Loger
- Des solutions d'hébergement temporaire pour les postiers qui en ont besoin

La prise en charge de frais divers

- Prêt Mobili-Pass (pour financer les doubles loyers, frais d'agence)
- Subvention Mobili-Pass pour la recherche d'un logement dans le secteur privé
- Frais de déménagement financés par La Poste

Des aides financières

- Pour les alternants (aide Mobili-jeune)
- Pour les débutants (ALIF : aide logement en IDF, ALP : aide logement Province, ALOM : aide logement Outre-Mer)
- Pour financer un dépôt de garantie lors de la location (prêt Loca-Pass)

Des prêts à taux préférentiels

- Prêts Accession en complément d'un prêt principal
- Prêts sur bonifiés de La Banque Postale pour l'Accession Sociale à la propriété
- Prêts travaux

Les différentes prestations sont conditionnées à des critères d'éligibilité, se renseigner au préalable auprès de son CEP, de son RH de proximité ou d'un conseiller logement.



À NOTER

Vous pouvez également consulter le Mémo RH

"Je déménage dans le cadre d'une mobilité professionnelle" sur [m@p](#) - Parcours internes - Évoluer dans Groupe.

POUR EN SAVOIR +

Contactez le Service Logement de La Poste :

- **Site Intranet et Internet :**
Portail Malin onglet "Logement"
www.portail-malin.com
Identifiant à saisir : "offre"
Mot de passe : "sociale"
- **Adresse mail :**
service.logement@laposte.fr
- **Ligne Logement :**

0 810 888 801 Service 0,06 € / min + prix appel



netrh
L'intranet RH